

RAPPORT N° 01/7-103
au Conseil Municipal

OBJET

FOURNITURE DE TRANSPORTS AERIENS
ET AUTRES PRESTATIONS CONNEXES

APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER DES MARCHES

La Commune doit procéder à la mise en œuvre de prestations de transports aériens pour les agents et les élus en déplacements temporaires à destination de la France, de l'Europe ainsi que de la zone Océan Indien.

Il s'agit, à titre principal, de la prestation de transport par voie aérienne, ainsi que de l'accès à des prestations connexes (transports intérieurs ferroviaires ou aériens, hébergement et restauration, location de véhicule).

Par ailleurs, le rythme et l'étendu des besoins annuels ne pouvant être définis entièrement à l'avance (impossibilité de prévoir les dates de départ), il est préconisé la mise en place d'un marché à bons de commande.

Je vous demande, en conséquence :

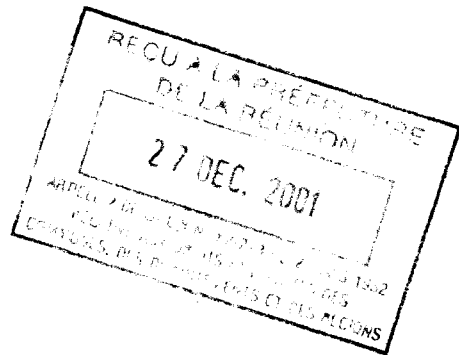
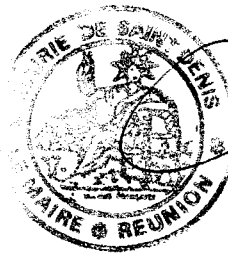
- 1° de prendre acte du lancement de la procédure ;
- 2° d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :
 - procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 33, 58 à 60 et 72 du Code des Marchés Publics),
 - marché à bons de commande fixant un montant minimal (45 000 €) et maximal (100 000 €) sur la base d'un prix unitaire TTC affecté d'un rabais,
 - durée : année civile 2002, renouvelable deux fois ;
 - enveloppe budgétaire : estimation prévisionnelle de 100 000 € TTC, les crédits définitifs seront inscrits au BP 2002 sous les Chapitres 011 et 065 - Articles 6251 et 6532 ;

RAPPORT N° 01/7-103

- 3° d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché ;
- 4° de m'autoriser à passer un marché à bons de commande avec le(s) fournisseur(s) retenu(s) par la Commission d'Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;
- 5° d'autoriser la signature du (des) marché(s) par mon Délégué ou moi-même.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



**DELIBERATION N° 01/7-103
du Conseil Municipal
en séance du lundi 17 décembre 2001**

OBJET

**FOURNITURE DE TRANSPORTS AERIENS
ET AUTRES PRESTATIONS CONNEXES**

APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER DES MARCHES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits prévisionnels à inscrire sous les Chapitres 011 et 065 - Articles 6251 et 6532 du BP 2002 ;

Sur le RAPPORT N° 01/7-103 présenté par le Maire ;

Sur l'avis favorable de la Commission Finances et Administration Générale ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Prend acte du lancement de la procédure de consultation pour la fourniture de transports aériens et autres prestations connexes.

ARTICLE 2

Approuve la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché.

ARTICLE 3

Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché.

DELIBERATION N° 01/7-103

ARTICLE 4

Autorise le Maire à passer le(s) marché(s) avec le(s) fournisseur(s) retenu(s) par la Commission d'Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

ARTICLE 5

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le(s) marché(s).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 24 DEC. 2001

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA

